

Règlement du Concours individuel des musiciens amateurs en formation 2015

1. Les degrés :

Préparatoire
Inférieur I, II et III
Moyen I et II
Supérieur I et II
Excellence I et II

Soit dix degrés.

A partir de cette année 2015, il n'y aura plus d'imposé. En remplacement, les candidats choisiront une œuvre correspondant à leur niveau parmi la liste proposée en annexe ou une œuvre de leur choix de même difficulté.

1.1.

Les candidats inscrits aux degrés **préparatoire et inférieur**, présenteront obligatoirement leurs morceaux **sans** accompagnement de **piano**. **Ceux qui le souhaitent peuvent effectuer leur prestation avec l'aide d'un CD. L'appareil de diffusion est amené par le candidat.**

1.2.

Les candidats inscrits au degré moyen présenteront **obligatoirement leurs œuvres avec accompagnement de piano**.

Les candidats bénéficieront d'une répétition avec piano la veille du concours.

Le temps d'interprétation ne sera pas supérieur à 8 minutes. Ils pourront se présenter avec leur accompagnateur ou bénéficier de l'accompagnement d'un pianiste mis à leur disposition par la Fédération. Dans ce cas, ils doivent fournir uniquement par courrier, à l'administrateur de la FMLB, responsable du concours, (Laura PETIT), la partition de piano **au moins quatre semaines avant le concours**, délai maximum afin de pouvoir bénéficier du pianiste mis à la disposition par la Fédération.

1.3.

Les candidats inscrits au degrés Supérieur et Excellence présenteront **obligatoirement leurs œuvres avec accompagnement de piano**.

Les candidats bénéficieront de deux répétitions avec piano. Les lieux et les dates seront communiqués aux candidats trois semaines avant le concours.

Le temps d'interprétation ne sera pas supérieur à 12 minutes. Ils pourront se présenter avec leur accompagnateur ou bénéficier de l'accompagnement d'un pianiste mis à leur disposition par la Fédération. Dans ce cas, ils doivent fournir uniquement par courrier, à l'administrateur de la FMLB, responsable du concours, (Laura PETIT), la partition de piano **au moins quatre semaines avant le concours**, délai maximum afin de pouvoir bénéficier du pianiste mis à la disposition par la Fédération.

1.4.

Les candidats en percussion des niveaux supérieur et excellence peuvent pour l'une de leurs œuvres, présenter un seul instrument, mais sans dépasser le temps prévu, 10 minutes pour le supérieur et 15 minutes pour le niveau excellence.

2.

Les concurrents sont tenus de se présenter **avec des partitions originales**. Les partitions peuvent être commandées auprès des éditions indiquées dans la liste en fin du présent règlement ou bien sûr, auprès des librairies spécialisées de leur choix.

Les enseignants peuvent accompagner, accorder, soutenir leurs élèves avant la prestation ; cependant ils doivent absolument **s'abstenir de chanter ou de battre la mesure pendant la présentation de l'élève**.

3.

Les concours sont toujours publics. Ils se déroulent par degré suivant le présent règlement établi par la Fédération Musicale du Luxembourg belge.

4.

Le jury sera constitué de deux membres minimum dont un spécialiste par instrument. Il se réserve le droit d'auditionner tout ou une partie du programme présenté.

Le jury peut décider de classer un candidat dans un degré supérieur ou inférieur, en fonction du niveau atteint.

Il est demandé au professeur du candidat ou au candidat de faire preuve de discernement et de choisir la catégorie la plus adaptée (pour ce faire, se baser sur la liste des œuvres proposées en annexe).

5.

Les décisions du jury sont définitives.

6.

Lors du concours, le candidat doit fournir, pour le jury, deux exemplaires, dont un **ORIGINAL** de ses œuvres au choix.

7.

Il est instauré une catégorie "petits ensembles instrumentaux". Les formations seront limitées à un maximum de neuf exécutants. Ces ensembles doivent interpréter deux œuvres au choix (15 minutes maximum pour le tout).

8.

Les concours individuels sont accessibles à tous les élèves présentés par les harmonies, fanfares et brass-bands affiliés à la fédération, quel que soit leur niveau musical ou le lieu de leur formation musicale, aux élèves inscrits dans nos académies provinciales et aux candidats présentés par la Fédération Musicale des Ardennes Françaises (FMA), par la Fédération Grand-Duc Adolph (UGDA), fédérations jumelées à la FMLB. Les instruments joués seront uniquement à vent ou de percussion.

9.- Cotation

- Préparatoire I Insuffisant
- S Satisfaisant
- B Bien
- TB Très bien
- E Excellent

Ces appréciations peuvent être nuancées par le sigle + ou -.

- Autres degrés
 - de 70 à 79 % Satisfaisant
 - de 80 à 89 % Distinction
 - de 90 à 95 % Grande distinction
 - de 96 à 100 % La plus grande distinction

Remarque : 70 % sont requis pour l'accession au degré supérieur, lors d'un concours ultérieur.

10.- Programme

Préparatoire :

- une œuvre facile au choix du candidat.

Inférieur I :

- Deux études ou œuvres au choix correspondant au niveau de difficulté de la liste proposée. (Sans accompagnement de piano).

Inférieur II :

- Deux études ou deux œuvres au choix correspondant au niveau de difficulté de la liste proposée. (Sans accompagnement de piano).

Inférieur III:

- Deux études ou deux œuvres au choix correspondant au niveau de difficulté de la liste proposée. (Sans accompagnement de piano).

Moyen I :

- Deux œuvres au choix dont l'une choisie de préférence parmi la liste proposée ou de même difficulté. (Les deux œuvres avec piano).

Moyen II :

- Deux œuvres au choix dont l'une choisie de préférence parmi la liste proposée ou de même difficulté. (Les deux œuvres avec piano). Une œuvre présentée sera de 3 à maximum 8 minutes.

Supérieur I :

- Deux œuvres au choix dont l'une choisie de préférence parmi la liste proposée ou de même difficulté. (Les deux œuvres avec piano). Une œuvre présentée sera de 3 à maximum 8 minutes.

Supérieur II :

- Deux œuvres au choix dont l'une choisie de préférence parmi la liste proposée ou de même difficulté. (Les deux œuvres avec piano). Une œuvre présentée sera de 4 à maximum 10 minutes.

Excellence I :

- une étude technique.
 - Deux œuvres au choix dont l'une choisie de préférence parmi la liste proposée ou de même difficulté. (Les deux œuvres avec piano). Une œuvre présentée sera de 4 à maximum 10 minutes.

Excellence II :

- une étude technique.
 - Deux œuvres au choix dont l'une choisie de préférence parmi la liste proposée ou de même difficulté. (Les deux œuvres avec piano). Une œuvre présentée sera de 5 à maximum 12 minutes.

11.- Inscriptions.

Le droit d'inscription de 8 € (huit euros) est payable au plus tard le 15 janvier 2015, par transfert bancaire sur le compte bancaire :

IBAN BE45 0014 4043 9589 Code BIC = GEBABEBB de la Fédération Musicale du Luxembourg Belge, avec en communication, le nom du responsable, la société et le nombre de candidats.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 15 janvier 2015. Si certains documents ou paiement font défaut à cette date, la candidature ne sera plus acceptée.

12.- Prix

- Chaque candidat reçoit un diplôme.
- Il sera remis un prix spécial pour la catégorie des hautbois-bassons, des flûtes, des clarinettes, des saxophones, des petits cuivres, des gros cuivres et des percussions.
- Il sera remis un prix spécial FMLB pour un candidat toutes catégories et niveaux confondus.
- Dans la mesure des possibilités, la FMLB offre un instrument à une société ayant présenté un ou plusieurs candidats au concours ou un remboursement de 150 euros sur présentation d'une facture de 2015 pour l'achat de partitions pour la société. Le choix s'effectue par tirage au sort. Celui-ci n'étant validé que si est présent lors du tirage, soit le **président**, le **trésorier** ou le **chef de la société** ayant été retenue par le hasard.

13.- Concours " Sonatina 2015 " Sélection

- Lors du concours des musiciens amateurs en formation du 8 février 2015 quatre candidats maximum seront sélectionnés. Ces candidats pourront se présenter au concours "*Sonatina 2015*" du 26 avril 2015 au Conservatoire Royale de Mons.

- Lors de cette journée seront sélectionnés le(s) candidats susceptibles de se présenter au concours "*Sonatina National 2015*" organisé à Saint-Vith le 17 mai 2014.

Le concours comprend trois catégories :

bois, cuivres et percussions.

Chaque catégorie comporte trois niveaux :

"sonatine", "sonate" et "concerto".

Chaque niveau correspond à des degrés d'études en académie de musique ou à un nombre d'années de pratique de l'instrument

- niveau "**sonatine**" à partir de F5 ou 5 années de pratique de l'instrument

(à partir de Moyen II pour les degrés FMLB)

- niveau "**sonate**" à partir de Q2, T1 ou 7 années de pratique de l'instrument.

(à partir de Supérieur II pour les degrés FMLB)

- niveau "**concerto**" à partir de Q4, T3 ou 9 années de pratique de l'instrument.

(à partir d'Excellence II pour les degrés FMLB)

Durée de l'audition :

(une ou deux œuvres présentées au concours FMLB, en prévoyant que lors du concours National, une seule œuvre est présentée).

- niveau "sonatine" : de 3 à maximum 8 minutes
- niveau "sonate" : de 4 à maximum 10 minutes
- niveau "concerto" : de 5 à maximum 12 minutes

Le concours est ouvert à tous, sans limite d'âge. Les candidats doivent cependant être domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le candidat doit être membre effectif d'une société musicale affiliée à une fédération musicale reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française).

Le candidat ne peut avoir fréquenté, à la date d'inscription, les cours d'un institut supérieur d'enseignement artistique (en Belgique ou à l'étranger).

Responsables du concours
INSCRIPTION AU CONCOURS

Mademoiselle Laura PETIT
Rue de Buvange, 98
B- 6700 UDANGE-ARLON
GSM : 0495-344 625
Email : petit-laura@hotmail.com

INSCRIPTIONS AU REPAS DU MIDI DU 16/02/2014

Secrétaire Nicolas BECHET
Rue De Grimodé, 3
B-6724 HARINSART
GSM. 0473-787 123
Email : fmlb.secretariat@gmail.com

Coordonnées de quelques maisons d'édition ou de librairies spécialisées

Point d'orgue
Place de la justice, 22 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02-51 1 20 57
Site Internet : www.pointdorgue.be
Adresse mail point : pointdorgue@skynet.be

Tyssens Filansif
Rue des Clarisses, 30 - 4000 Liège
Tél. : 04-223 56 25 - Fax : 04-222 92 22

PIWA & Wollef
37-39, rue Blochausen - L - 1243 Luxembourg
Tél.: (+352) 487 195 - Fax : (+352) 494 786
Site Internet : www.piwa.lu

DI-AREZZO
Site internet : www.di-arezzo.com

Règlement du Concours de chant en amateurs 2015

1.

Les catégories :

de 8 à 12 ans,

de 13 à 17ans

de 17 à...

soit trois catégories

2.

Le concours de chant est ouvert à tous, en individuel, en duo ou en petit groupe (6maximum).

Il est ouvert à tous chanteurs belges membres ou non de la FMLB, aux élèves inscrits dans nos académies provinciales et aux candidats présentés par la Fédération Musicale des Ardennes Françaises (FMA), par la Fédération Grand-Duc Adolph (UGDA), fédérations jumelées à la FMLB.

Les auteurs compositeurs sont acceptés

3.

- Le candidat ne peut avoir fréquenté, à la date d'inscription, les cours d'un institut supérieur d'enseignement artistique (en Belgique ou à l'étranger).
- Le candidat ne peut être professionnel

4. - Programme

Le ou les candidats Interpréteront deux chants maximum soit, a capella ou être accompagné(s) par un piano, une guitare ou un autre instrument acoustique. Ils pourront se présenter avec leur accompagnateur ou bénéficier de l'accompagnement d'un pianiste mis à leur disposition par la Fédération. Dans ce cas, ils doivent fournir à l'administrateur de la FMLB, responsable du concours, (Laura PETIT), la partition de piano au moins quatre semaines avant le concours, délai maximum afin de pouvoir bénéficier du pianiste mis à la disposition par la Fédération.

5.

Le concours est public

6.

Le jury sera constitué de deux ou trois professionnels.

7.

Les décisions du jury sont définitives.

8. - Critères d'évaluation

- Interprétation : choix, tessiture, personnalité
- Prestation vocale : justesse, rythme, articulation

9. - Inscriptions.

Le droit d'inscription de 8 € (huit euros) par personne est payable au plus tard le 15 janvier 2015, par transfert bancaire sur le compte bancaire :

IBAN BE45 0014 4043 9589 Code BIC = GEBABEBB de la

Fédération Musicale du Luxembourg Belge, avec en communication, le nom du responsable, du ou des chanteurs.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 15 janvier 2015 auprès de la FMLB. Si certains documents ou paiement font défaut à cette date, la candidature ne sera plus acceptée.

10. - Prix

- Chaque candidat reçoit un diplôme.
- Il sera remis un prix spécial pour la prestation la plus remarquable.